

Fiche de fonction : **Coordonnateur (trice) du Projet Territorial de Psychiatrie et Santé Mentale du Bas-Rhin**

(rattaché à la CPT du Bas-Rhin)

Préambule :

Le rôle de coordonnateur est indispensable pour garantir l'effectivité et la cohérence de la mise en œuvre des actions et faire le lien entre les différents champs impliqués dans la prise en charge du patient souffrant de problématiques psychiques : le sanitaire, le médico-social et le social.

Il est également indispensable à la cohérence de la mise en œuvre des autorisations octroyées aux établissements publics et privés.

La multiplicité et la diversité des projets inscrits dans le PTSM 67 impliquent une coordination forte dans leur mise en œuvre, afin de garantir l'harmonisation de la territorialisation des actions. Ces actions sont traduites dans un Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM), en cours de signature, qui constitue la feuille de route du PTSM.

Identification du poste :

- **Titre :** Coordonnateur du Projet Territorial de Santé Mentale du Bas-Rhin
- **Site(s) établissement(s) (localisation géographique) :** (EPSAN - Etablissement Public de Santé Mentale d'Alsace du Nord) Territoire du Bas-Rhin
- **Equipe de pilotage :** bureau de la CPT, groupe projet de la CPT

Liens fonctionnels :

Partenaires: Membres de la Communauté psychiatrie de territoire, Délégué territorial ARS , membres des Commissions Spécialisées Santé Mentale (CSSM) ; CLSM ; CPTS ; CLS ; (collectivités territoriales, centre hospitalier général, organismes institutionnels...), représentants des usagers en santé mentale, partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux positionnés sur le territoire, professionnels de santé libéraux, Conseil Départemental, collectivités locales, associations d'usagers et de patients dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, UDAF, Education Nationale, Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services de l'Etat (préfectoraux, DDCSPP, etc...), Maisons d'arrêt, services de police, gendarmerie, ATS, ...

Collaboration étroite avec les référents administratif et médical de la Délégation territoriale du Bas-Rhin de l'ARS Grand Est.

Contenu du poste

1. Mission générale

Le (la) titulaire du poste a pour mission d'assurer pour le compte de la CPT et en lien avec les Commissions spécialisées Santé mentale des 2 Conseils territoriaux compétents pour le Bas-Rhin (CTS Basse Alsace Sud-Moselle et CTS Centre Alsace) le suivi du Projet et du Contrat Territoriaux de Santé Mentale dans l'objectif d'une meilleure coordination organisation du suivi des parcours de vie, de santé, de soins des usagers et du décloisonnement des prises en charge. Il (elle) contribue au développement et à la promotion d'une culture commune pour tous les partenaires du territoire autour des enjeux et des actions du PTSM.

En collaboration avec le **réfèrent médical de l'ARS**, il (elle) a également pour mission de concevoir, développer, organiser et mettre en place les actions et les outils qui concourent, permettent et facilitent cette coordination des parcours de santé des usagers.

Il (elle) rend compte de l'avancée des travaux à la CPT et contribue à la préparation du programme annuel d'actions. Il (elle) établit annuellement un bilan de la mise en œuvre des actions et transmet les données chiffrées nécessaires à l'évaluation des actions du PRS (Plan Régional de Santé).

Ainsi, le coordonnateur est chargé de :

- Assurer la mise en œuvre, l'animation et le suivi du plan d'actions du Projets et du Contrat territoriaux de santé mentale ; y compris sur les modalités de financement
- Accompagner les porteurs de projets pour la mise en œuvre de leurs actions si nécessaires ;
- Assurer des missions d'animation, de coordination et d'évaluation au quotidien pour répondre aux priorités du PTSM en lien étroit avec les partenaires du territoire couvert. Notamment, organiser et coordonner les groupes de travail de la CPT portant sur le PTSM
- Construire avec les partenaires des outils visant à une meilleure articulation entre les actions de prévention/de soin/d'accompagnement (conventions, fiche de liaison) ;
- Favoriser une dynamique partenariale structurée au niveau territorial, notamment en renforçant la lisibilité de l'offre sur le territoire par une meilleure interconnaissance mutuelle et la valorisation d'initiatives locales.

3. Aptitudes

Aptitudes en animation

- Organiser et animer des réunions plénières selon le calendrier arrêté,
- Préparer et mettre en œuvre des groupes de travail thématiques,
- Elaborer et transmettre des comptes rendus de réunions,
- Rédiger des courriers spécifiques à la suite aux décisions de la CPT
- Communiquer sur les résultats des travaux;

Aptitudes en coordination

- Faciliter l'échange d'informations entre partenaires ;
- Centraliser les informations communiquées par réfèrent ;
- Relancer les partenaires sur leurs engagements ;
- Préparer le programme de travail ;
- Coordonner la mise en œuvre du programme de travail ;
- Elaborer des bilans réguliers des travaux ;
- Assurer le suivi des actions auprès des différents porteurs ;
- Assurer le relais inter-structures ;
- Développer la communication informatique.

Aptitudes en évaluation

- Elaborer le bilan annuel de l'activité de coordination au titre de la CPT ;
- Transmettre des données chiffrées nécessaires à l'évaluation des actions du PRS (Projet Régionale de Santé),

- Evaluer le plan d'actions du CTSM en lien avec le CLSM ;

4. Compétences requises

4-1 Savoirs :

Description	Degré
Connaissance du domaine de la psychiatrie et de la santé mentale	1
Conduite de projet	3
Droit de la santé dans son domaine d'activité	2
Économie de la santé	2
Éthique et déontologie professionnelles	3
Méthodologie d'analyse de situation	3
Négociation : méthodes et techniques	3
Réseaux sanitaires, sociaux et médico-sociaux	3
Risques et vigilances	3

4-2 Savoir-faire :

- Argumenter et convaincre avec un ou plusieurs interlocuteurs (interne et externe),
- Concevoir, formaliser des procédures, des protocoles,
- Construire / adapter des outils / méthodes de travail,
- Évaluer la pertinence et la véracité des données et/ou informations,
- Evaluer la prise en charge du parcours patient,
- Identifier / analyser des situations d'urgence et définir des actions,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau,
- Capacité d'anticipation, d'écoute, de diplomatie,
- Capacité méthodologique (rigueur organisationnelle),
- Capacité d'analyse,
- Avoir de bonnes capacités de communication (rédiger des notes et rapports, rendre compte...);

4-3 Savoir-être :

- Secret professionnel et devoir de réserve,
- Être responsable, autonome et rigoureux,
- Avoir une bonne capacité d'adaptation,
- Être dynamique, disponible et pédagogue,
- Être réactif,
- Mettre en œuvre des pratiques et attitudes inscrites dans une démarche de bientraitance

5. Exigences du poste

5-1 Formation (s)

=> Connaissance du domaine de la psychiatrie et de la santé mentale

5-2 Formation(s) d'adaptation au poste requise(s)

=> Formation spécifique souhaitée auprès des acteurs selon
les besoins de l'activité ;

5-3 Modalités et contraintes du poste – à préciser par le porteur

- *Poste à temps plein sur 5 jours d'une durée hebdomadaire de travail à 39h00 ouvrant droit à 20 jours de RTT et 28 CA,*
- *Repos fixes,
Permis B*